



PREFET DE L'INDRE

Arrêté n° 2016-0909-DDT124

signé par
Laurent WENDLING, Directeur départemental des territoires de
l'Indre

le 9 septembre 2016

Arrêté portant subdélégation de signature
aux agents de la direction départementale
des territoires de l'Indre

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature aux agents de la
direction départementale des territoires

Le directeur départemental des territoires,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le l'arrêté du 24 janvier 2014 portant nomination de Monsieur Laurent WENDLING en qualité de directeur départemental des territoires de l'Indre ;

VU l'arrêté du 29 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Jean-François COTE en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de l'Indre ;

VU l'arrêté n° 2016-2202-DDT007 du 22 février 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Indre ;

VU l'arrêté du 8 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent WENDLING, directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs attributions normales ou à titre d'intérimaire au sein de la direction départementale des territoires, et selon les modalités définies en annexe :

1.1 – Monsieur le directeur départemental des territoires adjoint :

Monsieur Jean-François COTE
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État

1.2 – Monsieur le secrétaire général & messieurs les chefs de service & madame et messieurs les chefs de service adjoints :

Monsieur Benoît BELLET
Attaché principal d'administration de l'État
Secrétaire général (SG)
cadre de permanence

Monsieur Philippe CHOQUEUX
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État
Chef du service d'appui transversal et transition énergétique (SATTE),
cadre de permanence

Monsieur Jean-Paul DARGON
Ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1^{er} groupe
Chef du service habitat et construction (SHC),
cadre de permanence

Monsieur Jean-Marie MARTIN
Attaché d'administration de l'État hors classe
Chef du service planification risques eaux nature (SPREN)
Cadre de permanence

Monsieur Xavier ORY
Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts
Chef du service d'appui aux territoires ruraux (SATR),
cadre de permanence

Monsieur Christophe AUFRERE
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État
Adjoint au chef du SPREN/ unité eau,
cadre de permanence

Monsieur Patrick AYMARD
Ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État
Adjoint au chef du SATTE

Madame Christine RODRIGUEZ
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement
Adjointe au chef du SPREN,
cadre de permanence

Monsieur Sylvain ROUET
Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement
Adjoint au chef du SATR/ unité du développement agricole et rural,
cadre de permanence

1.3 – Mesdames et messieurs les responsables d'unité et cadres intermédiaires :

SATTE :

Madame Chantal BAROUTY
Technicienne supérieure en chef du développement durable
SATTE / unité instruction et contrôle

Monsieur Maxime GOURRU
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
SATTE/ réseau territorial,
cadre de permanence

SHC :

Monsieur Michel CERES
Technicien supérieur en chef du développement durable
SHC/ unité ville habitat logement,
cadre de permanence

Monsieur Renaud MARTEL
Ingénieur des travaux publics de l'État
SHC/ unité politique habitat construction

Monsieur Nicolas TALBOT
Technicien supérieur en chef du développement durable
SHC/ unité qualité de la construction

SPREN :

Monsieur Laurent CHAVIGNAUD
Technicien supérieur en chef du développement durable
SPREN/ unité risques / pôle sécurité coordination routière
cadre de permanence

Monsieur Thierry DUBOIS
Technicien supérieur en chef du développement durable
SPREN/ unité risques / pôle prévention des risques
cadre de permanence

Monsieur Paul LACOULOUMERE
Ingénieur des travaux public de l'État
SPREN/ unité nature

Monsieur André ROSA
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle du développement durable
SPREN/ unité risques / Mission gestion de crise et défense
cadre de permanence

Monsieur Patrick TAILLEUR
Ingénieur des travaux publics de l'État
SPREN/ unité risques,
cadre de permanence

SATR :

Madame Patricia ROUET
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement
SATR/ unité agro-environnement – forêt - chasse

1.4 – Le cadre de permanence, tel que désigné par le tableau de roulement.

Article 2 - Lorsqu'un agent visé ci-dessus est chargé de l'intérim d'un autre agent il bénéficie pour la durée de l'intérim des délégations de signature consenties à ce dernier.

Article 3 - L'arrêté n° 2016-1306-DDT082 du 13 juin 2016 donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre est abrogé.

Article 4 – Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des fonctionnaires délégataires.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,

Laurent WENDLING



A N N E X E

Actes pouvant être signés par les agents de la direction départementale des territoires nommément désignés dans l'arrêté de subdélégation de signature

AGENTS DE LA D.D.T.		ACTES POUVANT ETRE SIGNÉS SUIVANT LA CODIFICATION de l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2016
FONCTIONS	SERVICE / UNITE	
Directeur adjoint	Direction	L'ensemble des actes des chapitres I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X et XI
Secrétaire général	SG	L'ensemble des actes des chapitres I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X et XI
Chefs de service et leur adjoint	SATTE	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1b1, 1d2, 5a1 à 5a4 et 5b1, 7a1 et ensemble des actes des chapitres VI
	SPREN	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1b1, 1d1, 1d2, 7a1 et ensemble des actes des chapitres II, III, IX 10b8, 10c1 à 10c3 et 10d1 à 10d6
	SHC	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1d1, 1d2, 7a1 et ensemble des actes du chapitre IV
	SATR	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1d1, 1d2, 5c1, 7a1, et ensemble des actes des chapitres VIII et XI 10a1 à 10a7, 10b1 à 10b10
Responsables d'unité ou cadres intermédiaires	SPREN/RISQUES	2a1, 2a2, 2a4, 2a5.
	SPREN/RISQUES/POLE SECURITE ET COORDINATION ROUTIERE/POLE PREVENTION DES RISQUES/MISSION GESTION DE CRISE ET DEFENSE	2a1 (sauf transports exceptionnels de 3ème catégorie), 2a2, 2a4, 2a5.
	SPREN/EAU	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1b1, 1d1, 1d2, 7a1 et ensemble des actes des chapitres II, III, IX 10b8, 10c1 à 10c3 et 10d1 à 10d6
	SPREN/NATURE	9a5 (inventaires piscicoles), 9a9 (concours de pêche), 10c3 (autorisation R412-1 transport détention temporaire d'espèces non domestiques)
	SATTE/INSTRUCTION ET CONTROLE	1d1, 1d2, 5a1 à 5a4 et 5b1
	SHC/QUALITE CONSTRUCTION	4b1, 4b2, 4b3 7a1 – dans la limite de 50 000 €
	SHC/VILLE HABITAT LOGEMENT	4a1
	SATR/AGRO ENVIRONNEMENT FORET CHASSE	10b2 10b5
Cadre de permanence	Agents dans le cadre de leur permanence	2a3